

*supplément au n° 446  
novembre-décembre 2025*

# urba nisme

territoires / villes / sociétés / cultures

**Les EPL, actrices  
de l'adaptation  
au changement climatique  
dans les territoires**

Actes de la Journée nationale du Réseau SCET – 26 mars 2025

## LE RÉSEAU SCET

Le Réseau SCET est un objet singulier dans le monde des opérateurs publics territoriaux au service des politiques publiques. Il complète, depuis 1955, l'offre de service de la SCET en tant qu'entreprise leader du conseil aux collectivités territoriales. Ce dispositif national allie production de contenus (guides, observatoires, documents types, etc.), animation de communautés professionnelles, expertises juridiques et métiers, formation professionnelle et recrutement de compétences. Ces offres de services, dont les accès sont facilités par une plateforme dématérialisée, sont commercialisées dans chaque région auprès des opérateurs publics territoriaux, établissements publics locaux, bailleurs, établissements publics d'aménagement, établissements publics fonciers, etc. En 2025, ce réseau professionnel regroupe 400 clients et plus de 6 000 collaborateurs, en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

Ces trois dernières années, le Réseau SCET s'est profondément transformé, à l'image de l'ensemble du Groupe. Les offres de services ont été repensées dans leurs contenus, leurs formats et leurs modalités d'accès, pour mieux répondre à la diversité des clients (métiers, taille, statuts) et des contextes territoriaux.

Les compétences ont également été renforcées et élargies, à l'exemple de l'équipe juridique. Le Réseau a pour mission d'accompagner les opérateurs dans l'exercice de leurs activités, la concrétisation de leurs projets, la sécurisation, mais aussi dans l'adaptation, l'organisation et la performance de leurs entreprises. En mobilisant les compétences internes du Groupe et celles de ses partenaires, le Réseau a su renforcer sa promesse auprès des clients, tant sur les dimensions opérationnelles et stratégiques, qu'en matière de qualité ou de réactivité.

La conception d'une ligne éditoriale chaque année depuis 2023 a eu pour objectif de formuler avec nos clients, et en associant les équipes conseil du Groupe ainsi que la revue *Urbanisme*, trois à quatre enjeux à forts impacts pour les opérateurs publics territoriaux. Ces enjeux feront l'objet de travaux collectifs et d'approfondissements tout au long de l'année avec, à la clé, la production de guides et d'outils à la main de nos clients.

Ces dernières années, le Réseau a su adopter une posture d'écoute et de repérage des signaux faibles dans les territoires pour être force de proposition auprès de ses clients sur des sujets qui impacteront demain leurs métiers et leurs modèles économiques.

L'organisme de formation s'est également engagé dans une profonde refonte. Il a concentré son offre sur les coeurs de métier des opérateurs publics territoriaux, en proposant, par exemple, des parcours de formation d'une dizaine de jours qui participent à la montée en compétence des collaborateurs et qui, de plus, renforcent leur réseau professionnel. Parallèlement, de nouvelles formations ont été conçues autour de sujets comme l'innovation, l'adaptation au changement climatique, la conduite du changement, ou encore la responsabilité sociétale des entreprises.

Cette transformation n'est pas terminée. Une nouvelle plateforme dématérialisée sera opérationnelle en 2026, totalement remodelée pour offrir une expérience client à plus grande valeur ajoutée et faciliter l'innovation.

*Marie-Odile Farineau, directrice du Réseau SCET*

## sommaire

**p4 « LE “STATU QUO” MÈNERAIT À UN EFFONDREMENT ACCÉLÉRÉ DE LA BIODIVERSITÉ »**  
*Intervention de Gonéri Le Cozannet, chercheur au BRGM*

**p6 L’EAU, UN ENJEU SOCIÉTAL**  
*Comment repenser l'aménagement des territoires pour mieux préserver ce bien commun ?*

**p9 « LES EPL APPORTENT DES SOLUTIONS ADAPTÉES À CHAQUE RÉGION »**  
*Entretien avec Isabelle Bonnaud-Jouin, responsable de l'économie mixte à la Banque des Territoires*

**p10 DES SOLUTIONS POUR RAFRAÎCHIR LA VILLE**  
*Tour d'horizon de solutions concrètes pour un urbanisme résilient*

**p13 « LE MAILLAGE TERRITORIAL DES EPL PERMET DE MUTUALISER LES OPÉRATIONS »**  
*Entretien avec Nicolas Turcat, responsable du service Éducation, inclusion numérique et services aux publics à la Banque des Territoires*

**p14 LITTORAUX EN SURSIS, TERRITOIRES EN TRANSITION**  
*Le renoncement maîtrisé, un tournant stratégique qui redéfinit en profondeur les pratiques d'aménagement*

**p17 « PARTIR DU TERRAIN POUR COMPRENDRE CHAQUE TERRITOIRE »**  
*Entretien avec Michel-François Delannoy, directeur du département Appui aux territoires de la Banque des Territoires*

**p18 « IL FAUDRAIT S’ORIENTER VERS UNE PLANIFICATION DYNAMIQUE »**  
*Entretien avec Agnès Thouvenot, première adjointe déléguée à la transition écologique, à l'urbanisme et à l'habitat à Villeurbanne*



# éditorial

## « *Mieux armer les territoires face aux évènements climatiques et les préparer aux réalités de demain* »



*Antoine Saintoyant.*  
© Sophie Palmier/REA

Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine : canicules, inondations, tempêtes et sécheresses sont devenues monnaie courante. Ses effets sont visibles et il va falloir rapidement les intégrer. Face à cette réalité nouvelle, l'adaptation devient une nécessité. L'urgence est là et la prise de conscience aussi : l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis 1850. Si la réduction des émissions de gaz à effet de serre reste fondamentale, les efforts ne suffiront pas à éviter les impacts désormais inévitables du dérèglement climatique. Le temps de l'action est venu pour prendre en compte ses conséquences sur les territoires les plus vulnérables.

Notre pays se trouve face à des choix très structurants pour son avenir. La stratégie d'adaptation est connue, mais sa mise en œuvre est complexe. La Caisse des Dépôts, avec ses filiales, ses partenaires et ses participations stratégiques, accompagne les territoires dans cette transition. C'est l'un des plus grands défis de notre époque : il s'agit à la fois de préparer l'avenir du pays, de renouveler les économies locales, de protéger les vies humaines, tout en composant avec un environnement vivant.

Ainsi, la Banque des Territoires contribue à accompagner les acteurs territoriaux dans la définition de leur trajectoire d'adaptation, l'aide à la décision et la priorisation des projets avec des moyens dédiés à l'expertise et au financement d'ingénierie territoriale. En financement, elle a aménagé sa gamme de prêts pour pouvoir financer des solutions d'adaptation des territoires, notamment en prêts sur Fonds d'épargne, et peut investir dans les opérateurs territoriaux ou nationaux porteurs de cette transition. Enfin, le recours à la consignation environnementale permet de sécuriser les projets sensibles tels que les expropriations, les obligations de démolition, etc.

L'enjeu sera aussi de pouvoir systématiquement s'assurer que les projets, qu'ils soient d'aménagement, immobiliers, d'infrastructures, soient adaptés à la réalité physique des territoires.

Parmi les différentes actions de la Banque des Territoires, ce sont cinq millions d'euros qui sont mobilisés sur la période 2024-2026 pour accompagner l'innovation en matière d'adaptation au changement climatique au sein du parcours Territoires d'économie mixte innovants et résilients.



*Romain Lucaleau.*  
© Estelle Lefevre

La SCET s'inscrit parfaitement en *continuum* de cette démarche en faisant reposer ses accompagnements en conseil opérationnels aux acteurs territoriaux dans les enjeux de politique publique et d'intérêt général. Mais le passage à l'opérationnel est complexe : accompagner les projets liés au réchauffement climatique implique de travailler sur des enjeux multiples en matière d'échelles et d'impacts économiques et sociaux. Comment agir efficacement en s'assurant que les choix faits aujourd'hui seront pertinents dans dix, quinze ou trente ans ? Comment mesurer les conséquences des actions et des non-actions ? Sur de nombreux sujets comme la production d'énergie, l'adaptation aux risques, la décarbonation de l'immobilier, la réduction des effets de serre, l'alimentation, etc., les sujets très opérationnels rejoignent les enjeux très macros en termes de société et de développement national.

Les EPL ont un rôle essentiel à jouer dans cette situation d'urgence, où il faut à la fois décider vite et agir longtemps, où il faut concilier intérêts nationaux et particuliers, et où les projets appellent de nouvelles compétences, mais également des capacités de financement renouvelées. Nous avons besoin d'agilité, d'inventer de nouveaux modèles d'intervention, de renforcer les capacités à faire des acteurs territoriaux, aménageurs, opérateurs de mobilités, opérateurs immobiliers, exploitants de services et d'équipements, avec des compétences techniques renouvelées et des moyens d'action adaptés. Face à ces défis, les EPL sont porteuses de réponses au plus près des territoires, des élus, des entreprises et des citoyens.

Ce supplément d'*Urbanisme* revient sur la journée d'inspiration pour l'action qui a eu lieu le 26 mars 2025 au Hub des Territoires. Coorganisée par la Banque des Territoires et la SCET, cette rencontre a été riche en exposés et en échanges entre chercheurs, praticiens, opérateurs et élus.

*Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires  
Romain Lucaleau, directeur général de la SCET*

# « LE “STATU QUO” MÈNERAIT À UN EFFONDREMENT ACCÉLÉRÉ DE LA BIODIVERSITÉ »



**Gonéri Le Cozannet, chercheur au BRGM<sup>1</sup>, membre du Haut Conseil pour le climat, a contribué au 6<sup>e</sup> rapport du Giec. En introduction de cette journée, il présente les constats actuels et les solutions pour adapter nos territoires aux changements climatiques.**

© D.R.

À la suite de la tempête Xynthia en 2010, le trait de côte a reculé de 20 mètres à La Tranche-sur-Mer (Vendée). Cela illustre bien la vulnérabilité de nos littoraux : une tempête à marée haute suffit à provoquer des dommages majeurs.

Les rapports du Giec (Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat) apportent une information neutre et robuste sur le réchauffement climatique, ses causes, ses conséquences et les moyens de l’atténuer ou de s’y adapter ; le sixième, publié en 2023, synthétise les connaissances sur les terres, l’alimentation, la limitation du réchauffement à 1,5 °C, l’océan et la cryosphère.

## Constats

Aujourd’hui, chaque tonne de CO<sub>2</sub> émise augmente les risques climatiques. Le réchauffement mondial de 1,3 °C est entièrement lié aux émissions humaines. Pour rester sous 1,5 °C, il faudrait réduire de moitié les émissions mondiales d’ici à 2030, ce qui semble désormais hors de portée. Le rapport montre qu’un réchauffement limité à 1,6 °C limiterait nettement les dégâts, notamment sur la mortalité des coraux, les vagues de chaleur et les canicules en Méditerranée, par rapport à un scénario à 2 °C.

Au vu des engagements actuels des États, nous nous dirigeons vers une hausse de 3 °C d’ici à 2100. Pour la France, cela signifie +4 °C, car notre pays se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale en raison d’un faible enneigement. Des données sur lesquelles s’appuie la dernière mouture du plan national

d’adaptation au changement climatique (Pnacc, mars 2025<sup>2</sup>). Dix ans après l’accord de Paris, l’urgence d’agir reste entière. La canicule de 2003 a été le premier événement extrême attribué formellement au changement climatique.

En 2022, on comptait environ 3 000 morts dues aux canicules, aggravées par une chaleur humide dangereuse pour la santé humaine. À cela s’ajoute une pression urbaine croissante : 2,5 milliards de personnes supplémentaires s’installeront en ville d’ici à 2050. C’est pourquoi les projets d’adaptation misent sur la revégétalisation, la réintégration de l’eau en ville et des géométries urbaines favorisant l’ombrage. La forme de la ville accentue l’effet des canicules d’environ 1 °C, alors que la végétalisation permet un gain de 1,5 à 2 °C à l’échelle urbaine.

## Écosystèmes en péril

Les risques identifiés par le Giec en Europe concernent principalement les pertes agricoles dues aux vagues de chaleur et aux sécheresses, les pénuries d’eau qui affectent l’agriculture et l’hydroélectricité, ainsi que les inondations côtières et continentales. En 2016, les inondations du Bassin parisien ont causé 1,4 milliard d’euros de dommages, un événement désormais deux fois plus probable qu’avant l’ère industrielle. Une atmosphère plus chaude retient davantage d’eau, accélérant sécheresses et pluies intenses, avec des effets en cascade : feux de forêt, ruptures d’approvisionnement, instabilité des assurances, propagation des risques financiers.

Pour y répondre, les politiques de demande visent à limiter la pression sur les ressources et les émissions liées au bétail et aux engrais. Il faut évaluer l'efficacité, la faisabilité technique, sociale, institutionnelle et financière des solutions, ainsi que leurs cobénéfices pour la santé et l'économie. Pour les villes, cela signifie énergies propres, transports publics, marche, vélo, espaces verts, forêts, zones humides et agriculture urbaine. Pour l'eau et l'alimentation, il s'agit de promouvoir l'agroécologie et des pratiques économies en ressources.

### Gouvernance internationale et adaptation

Le *status quo* mènerait à un effondrement accéléré de la biodiversité, même avec des mesures de conservation et des aires protégées. Il faut donc agir à la fois sur la consommation et la production, par des politiques de sobriété et d'optimisation de la demande en terres, en eau, en pesticides. Ces solutions restent à notre portée financièrement et offrent des bénéfices pour la santé publique, la réduction de la pauvreté, la qualité de vie et la relance économique locale.

Sur le financement du recul du trait de côte, des démonstrations de gestion souple sont menées par le Conservatoire du littoral, nécessitant du foncier et des financements adaptés. Comme pour Quiberville-sur-Mer, des communes doivent emprunter pour financer leur adaptation. Le recul stratégique en zone côtière est efficace pour limiter les risques d'inondation, mais peu soutenu socialement. La protection par digues, comme à Hambourg, implique des achats de terrain et la surélévation de bâtiments. L'enjeu majeur est de constituer des réserves qui passent le plus souvent par des acquisitions foncières. En 2100, on pourrait atteindre +1,70 m du niveau de la mer, voire +2 m au XXII<sup>e</sup> ou XXIII<sup>e</sup> siècle selon les émissions et la réponse de l'Antarctique. À long terme, seules deux options subsistent : reculer ou protéger. Définir une stratégie partagée et anticiper les trajectoires d'adaptation devient indispensable.

Il faut donc s'interroger sur la stratégie : est-elle partagée ? Lorsqu'on construit des infrastructures à très longue durée de vie, notamment dans les zones côtières, on ne sait pas toujours s'il faut reculer ou protéger. Il y a un enjeu de gouvernance et de cadre démocratique pour décider des trajectoires d'adaptation. Le rapport du Giec montre que parmi les conditions facilitantes, il y a l'engagement des acteurs concernés et la nécessité d'un cadre démocratique pour décider ensemble des objectifs et des trajectoires à suivre.

Le rapport du Giec note toutefois une progression dans l'évaluation des risques et l'identification des solutions d'adaptation en Europe, ainsi qu'un renforcement du suivi et de l'évaluation. L'adaptation reste souvent incrémentale, limitée à un secteur. Les acteurs publics et privés sont encore mal préparés et insuffisamment informés sur les risques, et les moyens de réalisation ne sont pas évidents. L'enjeu est de passer d'une adaptation incrémentale à une adaptation transformationnelle, caractérisée par des changements profonds impliquant de nombreux acteurs et des échelles très vastes, du local à l'europeen.

En pratique, il n'existe pas d'adaptation qui combine simultanément la profondeur, l'aspect systémique et la rapidité. On observe deux types d'initiatives : d'une part, de grands projets de protection côtière, coûteux et complexes, avec des changements

profonds, mais lents et exposés à de nombreux risques ; d'autre part, des actions ponctuelles, comme celles du Conservatoire du littoral, qui relèvent de l'expérimentation et dont l'amplification reste incertaine. Le défi est de créer des synergies entre ces « petites victoires », rapides et profondes localement, mais insuffisantes à l'échelle d'un système.

La modification du cadre réglementaire constitue une autre voie d'action, permettant des évolutions rapides à l'échelle systémique, comme le ZAN. Mais ce type de réglementation qui arrive rapidement n'est pas très profond au début et devra donc être renforcé progressivement. Le risque principal demeure ici l'échec de l'amplification, voire des reculs.

Le PNACC illustre ces limites : il comporte une cinquantaine de mesures consensuelles, mais souffre de financements et d'une portée juridique faibles. Son intégration dans la loi serait nécessaire pour lui conférer une réelle efficacité. La question de la gouvernance, notamment dans des territoires complexes comme les estuaires, demeure non résolue, tout comme l'accompagnement des acteurs, le suivi, l'évaluation et l'articulation avec d'autres politiques, en matière de biodiversité et de cohésion sociale, en particulier.

Le rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) met en lumière la vulnérabilité des populations défavorisées face au réchauffement climatique. La transition, bien que redoutée, leur serait pourtant indispensable pour leur éviter d'être les premières impactées. Par ailleurs, la dépendance énergétique extérieure pose des enjeux de sécurité nationale, renforçant la nécessité d'une action cohérente et stratégique.

Il manque aujourd'hui une vision stratégique de long terme, ainsi qu'une coordination à l'échelle européenne et internationale. Ces critiques s'inscrivent dans le cadre global de l'adaptation défini par l'accord de Paris, qui fait de l'adaptation un enjeu mondial, chaque faiblesse locale pouvant avoir des répercussions globales. La COP28 a d'ailleurs renforcé ce cadre, identifiant huit domaines prioritaires sur lesquels la France devra rendre compte d'ici à 2030.

L'adaptation doit être conçue comme un processus itératif, intégrant évaluation des risques, planification, mise en œuvre, suivi et apprentissage. La dernière évaluation nationale des risques en France date de 2015, soulignant la nécessité d'une actualisation. En définitive, l'adaptation actuelle doit être renforcée pour répondre efficacement aux risques, tout en saisissant les cobénéfices pour la santé, la justice sociale, l'économie et la biodiversité. Selon le Giec, ces opportunités ne subsisteront que si le réchauffement climatique est maintenu à un niveau suffisamment bas. À défaut, l'adaptation ne pourra éviter pertes et dommages croissants, rendant le monde plus difficile à vivre. Il est donc impératif de saisir la fenêtre d'opportunité actuelle pour engager une adaptation transformationnelle, seule à même d'assurer un avenir vivable pour tous.

*Synthèse réalisée par Jules Camy et Maïder Darricau*

<sup>1/</sup>Bureau de recherches géologiques et minières.

<sup>2/</sup>[www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf)



# L'EAU, UN ENJEU SOCIÉTAL

**À l'heure où le changement climatique exacerbe les tensions sur la ressource, la gestion de l'eau s'impose comme un enjeu sociétal majeur. Comment repenser l'aménagement des territoires pour mieux préserver ce bien commun ?**

L'aménagement du territoire a des effets évidents sur la gestion de la ressource en eau. Pourtant, jusqu'à récemment, cette dernière n'était pas une composante essentielle à la planification, observe Audrey Guiraud, responsable de l'agence Citadia Sud-Ouest au groupe Scet: « L'aménagement est davantage lié aux activités et à la mobilité qu'à l'eau. » Longtemps, l'eau a été un point aveugle des politiques publiques, devancée par des composantes considérées comme « structurelles » de l'armature urbaine, pour le développement des territoires. Audrey Guiraud prend pour exemple une mission en Nouvelle-Aquitaine : « Lors des assises du SCoT [schéma de cohérence territoriale, ndlr] du Grand Libournais, le constat a été fait qu'ils étaient en dépassement de la ressource en eau. Cela induisait que le territoire n'allait pas pouvoir se développer plus qu'actuellement, et qu'il allait même falloir être économique de la ressource. »

Entre ruissellements dus à l'imperméabilisation des territoires, retrait-gonflement des argiles (variations des sols dues aux phases alternées de sécheresse et d'hydratation) ou encore disponibilité d'eau potable, les territoires vont progressivement être confrontés à des phénomènes relatifs à l'eau de plus en plus intenses. Les exemples abondent, ainsi à Toulouse Métropole, comme le raconte Audrey Guiraud, « où l'un des sujets du PLUi-H [plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat] était le raccordement des habitants à une station d'épuration. Plus le nombre de personnes raccordées à la station – qui est pourtant bien dimensionnée – est important, plus on va augmenter la quantité d'eau qui va en être rejetée ». Traduction : les milieux dans lesquels les eaux usées sont rejetées vont être de plus en plus dégradés. Au-delà d'une simple question de capacitation des infrastructures grises de nos villes, il va de l'avenir des milieux naturels.



*La station de pompage Aristide-Dumont, à Bellegarde (Gard), pièce-maitresse du réseau hydraulique régional, propriété de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et concédée au groupe BRL, permet d'élever l'eau du Rhône et de la transférer. © BRL*

Sur la question du ruissellement des eaux, Audrey Guiraud met en lumière un défaut de gouvernance : « L'acteur qui peut clairement agir sur cette problématique n'existe, malheureusement, pas. » Le Grand Libournais fait encore une fois figure d'exemple : « Le SCoT, qui n'est pas responsable de la ressource en eau, se retrouve chef de file pour gérer cette question. » Pour elle, l'interrogation sur l'entité gestionnaire représente l'un des principaux blocages, dans un contexte où les acteurs autour de la table ne partagent pas toujours les mêmes références : « Entre urbanistes et hydroécologues, les termes ne sont pas les mêmes, les données – quand il y en a – sont elles aussi différentes. »

### **Uniformiser les données à grande échelle**

Les données jouent un rôle central dans la gestion de l'eau, comme le souligne Stéphane Barthon, représentant d'Aquasys. Cette entreprise numérique propose depuis dix ans des systèmes d'aide à la décision pour la gestion de la ressource. Travaillant avec les différents acteurs à plus ou moins grande échelle, allant des services de l'État jusqu'aux syndicats de rivières, Aquasys a cartographié et digitalisé environ 25 % des systèmes d'irrigation en France. « Nos solutions sont toutes organisées de la même façon, explique Stéphane Barthon. Aujourd'hui, si vous souhaitez récupérer des données relatives à l'eau, vous allez devoir gérer tout un tas de formats différents. Notre plateforme permet d'automatiser la récupération des données et de qualifier ces données, pour que les formats de lecture soient simples et accessibles. »

Mais cette mise en commun ne suffit pas. « L'objectif n'est pas d'avoir ces indicateurs dans un logiciel que personne n'utilise, souligne le représentant d'Aquasys. Il faut former et accompagner les utilisateurs à utiliser ce nouvel outil, sans quoi, cela ne sert pas à grand-chose. » La volonté d'Aquasys est aussi de rappeler que les crues ont, dans la majeure partie des cas, toujours affecté les territoires. « Nous avons développé des modèles cartographiques d'expansion des crues, qui permettent de voir les phénomènes historiques qui ont eu lieu sur le territoire. L'idée est de se demander si les conditions sont proches d'une crue importante ou non. » L'enjeu est ensuite de former les usagers, afin qu'ils puissent se saisir du problème et agir en conséquence. Par exemple, le bassin de la Sèvre Niortaise, où coexistent différentes problématiques : fortes pluies, remontées de nappes, crues de la Sèvre qui peuvent « inonder les communes en amont comme en aval de Niort ». Audrey Guiraud renchérit : « Il faut des solidarités interterritoriales relatives à l'eau. » Que ce soit à Niort ou à Libourne, « les territoires doivent communiquer entre eux afin que les solutions soient trouvées ».

Stéphane Barthon attire enfin l'attention sur l'ampleur nationale des phénomènes à venir : « La plupart des petits cours d'eau français vont être exposés au tarissement. » Le véritable enjeu, selon lui, réside donc dans la couverture territoriale, car les bassins-versants dans leur ensemble vont être impactés d'un assèchement, à plus ou moins grande mesure. Face à la variabilité de la ressource,

une nécessité ressort des débats : revoir les usages et mieux intégrer la contrainte de l'eau, que ce soit dans son économie comme dans l'adaptation aux catastrophes naturelles. « *Ce ne sera pas évident, car il n'y a pas de réglementation propre à l'eau, mais fort heureusement, son multi-usage commence à s'ancrer dans les pratiques* », fait valoir la directrice d'études.

### Nécessité de revoir les modèles

Les débats font apparaître une difficulté centrale : « *Personne ne sait qui doit payer* », lance Audrey Guiraud, avant d'évoquer l'exemple d'une petite commune audoise de 600 habitants, pour laquelle l'interconnexion des réseaux hydrauliques s'avérait indispensable, afin qu'ils puissent tout simplement avoir de l'eau. « *La réhabilitation devait coûter 75 000 euros par habitant. C'est très cher, mais, dans le même temps, nous ne pouvons pas laisser 600 personnes sans eau.* » Pour faire face, des mesures « *sans regrets* » émergent, rentables en soi, ou utiles quelles que soient les projections climatiques. « *L'eau est avant tout un enjeu sociétal* », rappelle-t-elle.

Il existe des solutions fondées sur la nature. « *Nous [Citadia] avons beaucoup travaillé sur la transition entre les infrastructures grises, les tuyaux, et les infrastructures vertes, basées sur la nature* », détaille Audrey Guiraud. L'intérêt réside dans le fait de passer de « *la passoire* » à « *l'éponge* ». Elle s'interroge : « *Comment a-t-on pu vouloir si longtemps cacher l'eau dans les villes, la canaliser ?* » Un traitement de la ressource dont on mesure aujourd'hui les conséquences. Ce serait en partie en raison de ce traitement que « *les phénomènes liés à l'eau vont coûter cher demain* ». Une remise en cause s'impose : faut-il encore croire que les grands aménagements suffisent à répondre aux grands défis contemporains ?

### Entre ressources et usages

Situé historiquement dans le Bas-Rhône et le Languedoc, le groupe BRL est concessionnaire depuis 2014 de la gestion de l'eau et du développement rural en Occitanie. « *Sans le savoir, nous étions dans l'antichambre du changement climatique au travers des conditions locales – fortes sécheresses et fortes précipitations* », note Jean-François Blanchet, son directeur général. Sur la séquence 2011-2024, BRL a investi plus de 340 millions d'euros dans les infrastructures existantes et celles à venir, et s'apprête à investir quasiment tout autant dans les dix années à venir. Sécuriser l'accès à l'eau est primordial, surtout quand « *les activités économiques et sociales qui s'y déroulent et s'y développent dépendent à 70% de l'accès à l'eau* », explique-t-il.

L'une des manières de revoir le modèle, selon l'expérience du groupe occitan, est de mieux gérer les ressources en eau. Jean-François Blanchet rejoint les autres intervenants sur un point : la nécessité de penser à une échelle élargie, de la rive droite du Rhône – extrémité est de l'Occitanie – jusqu'au seuil de partage des eaux de Naourouze – à l'ouest de la région. « *Nous avons la chance d'avoir un mix de ressources en eau. Le Rhône est utilisé pour environ les trois quarts des besoins en eau, et l'Orb [fleuve côtier qui passe par l'Aveyron et l'Hérault] pour le reste.* » L'ensemble de ces ressources sont mobilisées en sécurisation relative, c'est-à-dire « *pour éviter des prélèvements trop massifs sur les masses d'eau locales, sur lesquelles les pressions sont déjà particulièrement élevées* ».

Pour comprendre comment revoir le modèle, le directeur général de BRL souligne également la nécessité d'analyser les usages : « *Aujourd'hui, en France, plus de deux tiers d'entre eux sont à destination agricole. Le dernier tiers est à destination urbaine.* » Il rappelle que la plupart des métropoles et agglomérations du littoral du golfe du Lion dépendent de la sécurisation de l'accès à l'eau qu'apportent les infrastructures du réseau hydraulique régional. « *De la Côte Bleue à la Côte Vermeille, tous les habitants prennent conscience que la présence de la ressource en eau au sein de leur territoire change. L'usage qui en est fait se transforme aussi* », observe-t-il encore. Si la demande de croissance a été, jusqu'à présent, quasi illimitée, la croissance continue n'est plus envisageable. « *Nous avons pensé, à tort, que nous pouvions aller contre la nature et développer en masse le tourisme, l'urbanisation et les monocultures.* »

Changer de cap signifie renoncer à la fuite en avant ; il ne s'agit plus d'augmenter indéfiniment l'offre en eau, mais de revoir profondément notre manière de penser la ressource. « *La réponse ne sera pas d'apporter plus d'eau, parce qu'on sait que les milieux ont leurs limites* », prévient Jean-François Blanchet. L'enjeu, désormais, est de mobiliser les ressources existantes avec parcimonie à l'échelle des bassins-versants comme des territoires de projet. C'est dans cette optique que le groupe BRL se positionne : comme acteur d'une stratégie globale d'adaptation, en lien étroit avec les territoires. Une adaptation qui suppose de sortir de l'illusion de l'abondance, pour entrer dans celle de la sobriété maîtrisée. « *Quand nous avons lancé les premières injonctions sur les économies d'eau, nous avons à peine fait un millième du chemin* », reconnaît-il. Autant d'éléments qui vont conditionner le développement (ou non) d'activités.

Dans ce changement global, la façade méditerranéenne joue un rôle de signal faible devenu signal fort. « *Quand on évoque un réchauffement de +1,5 °C, ici, nous sommes déjà à +3 °C* », prévient Jean-François Blanchet. Cette réalité climatique vécue au quotidien accélère les prises de conscience et les adaptations. Elle place la région dans un rôle de laboratoire à ciel ouvert. Dernier levier, mais non des moindres : le partage de la connaissance. À mesure que les interdépendances entre eau, énergie, ou encore biodiversité se renforcent, « *il faut être sur des nexus globaux* », insiste le représentant de BRL, plaident pour une approche croisée. Multiplier les retours d'expérience, créer des espaces de dialogue, faire remonter les bonnes pratiques du terrain..., autant de conditions indispensables pour passer de la gestion de crise à une gouvernance anticipatrice de la ressource.

En lien avec les perturbations du cycle de l'eau surviennent les questions de la durabilité de la ressource aquatique. Si le changement climatique influence déjà les débits estivaux du Rhône à hauteur de 13 %, les projections annoncent une détérioration de 20 % à l'horizon 2050.

Cependant, le directeur général de BRL se veut rassurant : « *Le Rhône amène 54 milliards de mètres cubes en Méditerranée. Dans les prochaines années, et même dans un avenir lointain, la saisonnalité sera simplement plus marquée qu'avant, sans affecter le débit global de manière irréversible.* »

*Lucas Boudier*

# « LES EPL APPORTENT DES SOLUTIONS ADAPTÉES À CHAQUE RÉGION »



**Isabelle Bonnaud-Jouin, responsable de l'économie mixte à la Banque des Territoires, évoque le travail d'accompagnement des EPL et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la transition environnementale.**

© Banque des Territoires

## **Les EPL sont un des clients stratégiques de la Banque des Territoires, comment la BDT les accompagne-t-elle ?**

Les EPL agissent dans les champs de compétences des collectivités locales, pour mettre en œuvre leurs politiques ou leurs projets. Ce sont donc des outils opérationnels au service de leurs stratégies. Elles œuvrent dans des secteurs variés, tels que l'aménagement urbain, l'habitat, le tourisme, la gestion de l'eau ou encore la production d'énergie renouvelable. Face aux défis écologiques et sociaux croissants, les EPL apportent des solutions adaptées aux spécificités de chaque région, qu'il s'agisse des métropoles, des territoires ruraux ou ultramarins.

La stratégie de gamme portée par la Fédération des élus des EPL permet désormais aux collectivités d'avoir des formes d'économie mixte adaptées à leurs besoins ; ces outils, dans leur diversité et leur complémentarité, sont aujourd'hui en forte croissance (+20 % en dix ans), démontrant leur pertinence dans les territoires.

À la Banque des Territoires, nous sommes collectivement convaincus de l'utilité des EPL. Nous avons ces dernières années renforcé notre mobilisation à leur côté, nous permettant aujourd'hui d'accompagner près d'une EPL sur deux et d'être le premier partenaire de l'économie mixte en France. Notre offre va des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres aux prêts à court, moyen et long terme, en passant par les services bancaires et de consignation. La Banque des Territoires offre ainsi une expertise complète, appréciée des EPL et de leurs collectivités actionnaires qui nous perçoivent comme un tiers de confiance.

## **En quoi les EPL sont-elles des éléments de réponse à l'adaptation au changement climatique ?**

En tant qu'outil des collectivités locales, les EPL sont souvent en première ligne des politiques locales émergentes : en structurant des réponses opérationnelles et adaptées, en innovant, elles apportent des solutions concrètes aux enjeux d'adaptation au

changement climatique, dans plusieurs secteurs d'activité clés tels que l'aménagement, l'habitat et plus largement l'immobilier, l'énergie, les mobilités, l'eau...

Concrètement, par exemple, en Nouvelle-Calédonie, la Secal surveille l'évolution de la barrière de corail et accompagne le gouvernement sur l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique. À Saint-Pierre-et-Miquelon, Archipel Développement accompagne l'évolution de la filière pêche pour trouver des relais d'activité avec la modification de la faune aquatique. En métropole, BRL a développé avec Météo-France et Airbus une société qui analyse les risques climatiques, et la Société du Canal de Provence travaille avec les outils de l'intelligence artificielle pour proposer des solutions de réduction de la ressource en eau.

## **L'adaptation au changement climatique est un nouveau paradigme, comment la Banque des Territoires accompagne-t-elle la montée en puissance des EPL sur le sujet ?**

Notre accompagnement repose sur deux piliers : sensibiliser et outiller les collectivités et les EPL pour apporter des réponses lorsque leur mode d'intervention s'avère le plus adapté ; diffuser et partager les retours d'expérience entre pairs et entre territoires, pour que chacun puisse s'inspirer des réussites et capitaliser sur les expériences de chacun. Spécifiquement sur l'adaptation au changement climatique, la Banque des Territoires a lancé avec la Fédération des élus des EPL le parcours d'accompagnement Territoires d'économie mixte innovants et résilients. Celui-ci comprend un réseau ouvert aux collectivités et aux EPL, avec ses événements et son centre de ressources, ainsi qu'une enveloppe de 5 millions d'euros sur trois ans de crédits d'ingénierie, qui peuvent financer des études, mais aussi des actions de formation, de sensibilisation ou d'appui au montage financier. Enfin, la Banque des Territoires soutient le passage à l'action avec une offre de financement spécifique en prêt et en investissement et avec son offre de consignations. **B. T.**

# **DES SOLUTIONS POUR RAFRAÎCHIR LA VILLE**

**Face à l'urgence climatique, les villes doivent s'adapter à plusieurs échelles. Trois experts – du Cerema, de l'Apur et de la Banque des Territoires – ont exploré les leviers d'action disponibles : diagnostic territorial, végétalisation des espaces publics, rénovation des bâtiments scolaires. Tour d'horizon de solutions concrètes pour un urbanisme résilient.**

En ouverture de cette table ronde, Loéna Trouvé, cheffe de projet Aménagement et Transition au Cerema, pointe les différentes définitions existantes du réchauffement climatique en ville. Si les vocables « îlots de chaleur urbains (ICU) », « surchauffe urbaine » ou « confort thermique » sont fréquemment employés dans le débat public, il est parfois difficile d'en cerner les contours et, par conséquent, les différences. « L'idée est de se poser les bonnes questions lorsque nous posons un diagnostic sur un territoire », suggère la cheffe de projet du Cerema. La surchauffe urbaine, terme « le plus générique », concerne « une élévation anormale de température au sein d'un milieu urbanisé ». De surcroît, Loéna Trouvé souligne l'emploi à mauvais escient de l'expression « îlots de chaleur urbains ». « En réalité, il n'en existe qu'un seul par agglomération : un dôme de chaleur, dont l'intensité varie selon les zones. Il concerne essentiellement la différence de température de l'air la nuit, entre un milieu urbanisé et la zone périphérique – plus végétalisée et naturelle. »

Cette courte introduction ouvre la voie à un état des lieux : « Les différences de température de l'air sont intenses. Généralement, l'écart varie entre +1 et +3 °C. Cependant, dans les agglomérations les plus étendues, lors d'épisodes caniculaires, cela peut monter jusqu'à +10 °C. » Si le constat peut paraître alarmant, le panel de solutions est, lui aussi, conséquent : « Que ce soient les solutions vertes – basées sur le développement d'infrastructures vertes –, les solutions bleues – basées sur l'eau –, ou encore les solutions grises – basées sur des matériaux innovants. » À cela s'ajoutent les solutions douces fondées sur l'adaptation des pratiques quotidiennes, à privilégier, notamment dans « les territoires qui connaissent plus de 300 journées "létales" du point de vue de la chaleur et de l'humidité ».

Avant de parler des impacts, Loéna Trouvé aborde une idée reçue dont il faudra s'affranchir : « La densité est l'ennemi de l'adaptation au changement climatique. » Elle précise : « Oui, la densité amène des problèmes de stress hydrique et d'ICU. Néanmoins, plus nos villes sont étaillées, plus elles abîment les couronnes de verdure et de rafraîchissement autour d'elles. » Détruire les zones

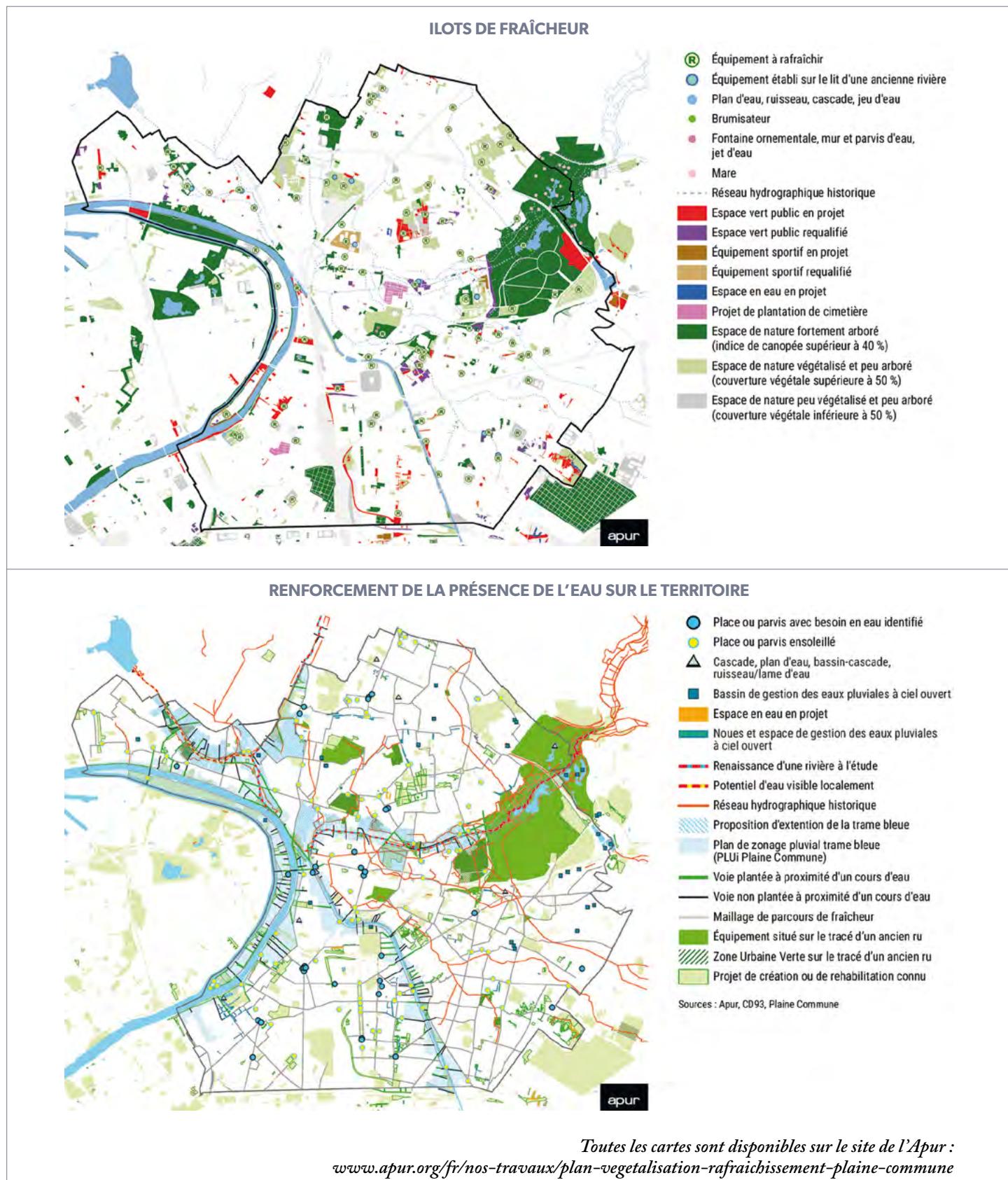
vertes en périphérie de ville revient, inexorablement, à renforcer et agrandir l'îlot de chaleur urbain. Il est nécessaire de joindre deux injonctions, affirme la spécialiste : « Limiter l'artificialisation du sol et favoriser le rafraîchissement, tout en étant innovant sur les formes d'urbanisation et de densification. » Et d'ajouter : « La densité, ce n'est pas que des grandes tours. »

Les impacts, quant à eux, seront multiples : vieillissement pré-maturé des infrastructures, bouleversement du modèle économique, impact sur les espèces vivantes et surmortalité. Fort heureusement, des solutions innovantes voient le jour, c'est le cas à Libourne, en Gironde. En partenariat avec le Cerema, la commune a réalisé un diagnostic socio-économique, qui se matérialise par une étude des zones climatiques locales dans laquelle un découpage zonal montre quels sont les îlots les plus contributeurs au phénomène d'îlot de chaleur urbain. « Cela a permis à la ville de savoir quelles zones prioriser en termes d'aménagement et de renaturation. »

Au-delà des outils techniques, certaines collectivités explorent une voie plus intégrée et sensible, fondée sur l'expérience habitante. C'est le cas à Toulon et à La Seyne-sur-Mer (Var), où ont été organisées des « balades climatiques » avec les usagers. « C'est une manière d'aller au plus près des besoins des habitants, tout en croisant les diagnostics quantitatifs avec une lecture plus qualitative et sociologique des territoires. Les ressentis complètent les mesures, et les pratiques quotidiennes éclairent les choix d'aménagement », conclut Loéna Trouvé.

## **Plaine (verte) Commune**

D'un diagnostic à l'échelle locale, passons à une stratégie inter-communale ambitieuse, menée en bordure nord de la capitale. Patricia Pelloux, directrice adjointe de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme), présente le plan de végétalisation et de rafraîchissement de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) Plaine Commune. « C'est un EPCI récent [créé en 2016, ndlr], où ils ont souhaité lier directement les grandes thématiques de végétalisation et de rafraîchissement aux autres



thématisques afin d'avoir une visée opérationnelle, permettant de prévoir des actions à court, moyen et long terme », précise sa représentante. L'intérêt de ce document-cadre, réalisé en 2022, réside dans le fait qu'il lie les différentes directions : aménagement, voirie, quartiers prioritaires des politiques de la ville.

À l'appui d'un florilège de cartes (ci-dessus), Patricia Pelloux présente quelques caractéristiques du territoire. « Il y a des particularités très marquées au sein du territoire de Plaine Commune. La partie sud est très chaude – notamment Aubervilliers et Saint-Denis – et les enjeux y sont totalement différents de la partie nord. » C'est

précisément du fait de la forte densité urbaine que le sud de l'EPCI connaît des températures élevées. Le plan de rafraîchissement y porte ainsi une plus grande attention. « *Lorsque nous nous penchons sur le taux de végétalisation à l'échelle de la parcelle, nous nous apercevons que la hauteur de la végétation est moindre au sud et, qu'au nord, ce sont les parcelles privées qui prennent le plus de place.* » Ces différentes réalités au sein d'un même territoire se déclinent dans le document stratégique en deux volets : d'une part, une stratégie de végétalisation des espaces publics, destinée aux communes, à l'intercommunalité et au département, afin que chacun puisse l'adapter à son échelle ; d'autre part, une présentation des opportunités de projet pour les parcelles privées.

« *Le résultat de ce travail est visible : nous avons aménagé 180 kilomètres de parcours fraîcheur à l'échelle de l'intercommunalité, selon les axes nord-sud et est-ouest, rappelle la directrice adjointe. Tous les acteurs peuvent s'y référer, par la différence du type de foncier traversé – ZAC, QPV, foncier requalifié...*  » Parmi ces 180 kilomètres, 120 sont gérés par l'EPCI pour une gestion à court terme.

## **Afin d'accorder une place croissante à la végétation, deux types d'espaces deviendront essentiels : les cœurs d'îlot et les grandes infrastructures.**

Patricia Pelloux a ensuite rappelé un autre facteur essentiel du rafraîchissement des villes : la présence de l'eau – Plaine Commune étant un territoire « historiquement et géographiquement très lié à l'eau ». Si la Seine et le canal Saint-Denis font figure de proie, la Vieille Mer, une ancienne rivière de Saint-Denis qui a progressivement été transformée en égout, est ciblée par un projet de renaturation et de remise à l'air libre. De plus, comme le précise la directrice adjointe de l'Apur, « *nous avons travaillé sur une transversalité de l'eau sur l'ensemble du territoire. Ramener de la visibilité sur des étendues d'eau, réemployer de l'eau pluviale ont été nos deux envies majeures pour, de manière globale, permettre une meilleure circularité de l'eau dans les espaces publics* ».

Dans l'optique d'accorder une place croissante à la végétation, deux types d'espaces deviendront essentiels dans les prochaines années : les cœurs d'îlot et les grandes infrastructures. Plaine Commune, avec le soutien de l'Apur, a identifié les grands propriétaires publics fonciers afin que ces derniers puissent aussi contribuer à la stratégie commune de végétalisation. « *L'EPCI peut porter un certain nombre d'actions, mais il faut que les bailleurs sociaux et les acteurs économiques amplifient le phénomène.* » La même logique s'applique aux mobilités. Avec l'arrivée d'offres de transports en commun, « *il y a une possibilité de réduire la place allouée au stationnement et, par conséquent, de désimperméabiliser les sols* », assure Patricia Pelloux, qui ajoute que « *demain, les*

*grandes infrastructures de transport pourraient servir de support ou de corridor de biodiversité, tout est une question d'opportunités.* »

### **Les groupements scolaires comme levier de la rénovation énergétique**

Après avoir exploré l'échelle de la ville avec Loéna Trouvé, puis celle de l'intercommunalité avec Patricia Pelloux, Nicolas Turcat s'intéresse, quant à lui, à l'échelle du bâtiment. Responsable du service Éducation, inclusion numérique et services aux publics à la Banque des Territoires, il expose les points saillants du programme ÉduRénov, qui vise à accélérer la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des bâtiments scolaires, en particulier les écoles primaires, souvent vétustes. « *L'objectif est d'aider les collectivités à structurer et financer leurs projets de rénovation, notamment lorsqu'elles manquent de moyens techniques ou de repères pour se lancer.* » Le programme accompagne aussi bien les études préliminaires, de concertation et d'usage, que les phases de programmation et de réalisation. Un soutien d'autant plus précieux pour les petites collectivités, notamment en milieu rural ou dans des territoires fragiles, qui sont souvent dépourvues de services techniques spécialisés.

« *Les dimensions de ce programme sont larges : environ 10 000 projets seront engagés ou financés. Une enveloppe de 2 milliards d'euros a été mise en place, dont 50 millions spécifiquement consacrés à l'ingénierie* », précise Nicolas Turcat. Trois outils de financement sont proposés : un prêt à long terme, une avance remboursable sur les économies d'énergie réalisées pendant treize ans, et le tiers financement, appuyé sur des contrats de performance énergétique. Ce dernier levier est encouragé à travers un appel à manifestation d'intérêt national.

ÉduRénov ne se limite pas à la performance énergétique des bâtiments : « *Un projet sur deux intègre des actions d'adaptation au changement climatique, et un sur trois prévoit la végétalisation des cours d'école* », souligne le responsable. En partenariat avec le Cerema et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), la Banque des Territoires a également travaillé à l'élaboration d'une charte de rénovation scolaire, déclinée à l'échelle nationale et ultramarine, avec un focus particulier sur La Réunion – territoire pionnier en matière d'adaptation climatique dans les écoles. L'accent est mis sur la sobriété, le confort thermique et la résilience des bâtiments, avec des principes adaptables à une grande diversité de contextes territoriaux.

Pour aider les élus et techniciens à s'approprier le sujet, une grille d'analyse multicritère a été conçue ainsi qu'une typologie en trois niveaux : le rappel des obligations légales (qualité de l'air, décret tertiaire, qui impose une réduction progressive de 40% de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire), les bonnes pratiques issues de retours d'expérience ainsi que les démarches plus ambitieuses ou innovantes, susceptibles d'inspirer un effet de levier à grande échelle.

À ce jour, plus de 5 000 projets sont engagés, soit plus de la moitié de la cible initiale, représentant des surfaces importantes et des performances qui, bien souvent, dépassent les exigences réglementaires. « *L'enjeu est maintenant de créer un effet d'entraînement. Il y a plus de 50 000 établissements scolaires en France : c'est un début, mais il est prometteur.* » *L.B.*

# « LE MAILLAGE TERRITORIAL DES EPL PERMET DE MUTUALISER LES OPÉRATIONS »



**Nicolas Turcat, responsable du service Éducation, inclusion numérique et services aux publics à la Banque des Territoires, revient sur des actions menées avec les EPL autour des questions d'adaptation, notamment pour le bâti scolaire.**

© D. R.

## Avez-vous des exemples d'opérations des collectivités accompagnées par des EPL ayant une action particulière en matière d'adaptation ?

J'aime bien l'exemple de la rénovation de l'école du Chat Perché au Bourget-du-Lac, en Savoie, accompagnée par la SPL OSER, dont la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'actionnaire majoritaire, qui est particulièrement ambitieuse en termes d'efficacité énergétique à hauteur du label BBC [*bâtiment basse consommation, ndlr*], mais également dans l'attention portée en faveur de son adaptation climatique : protection solaire, surventilation nocturne, utilisation d'isolants biosourcés, etc. Pour une collectivité de plus de 5 000 habitants, comme Le Bourget-du-Lac, la SPL a permis d'enclencher le projet en amorçant toutes les études préliminaires<sup>1</sup>.

## Quel est l'apport des EPL pour piloter des projets de rénovation et d'adaptation ambitieux ?

La rénovation du bâti scolaire est un défi complexe qui implique une analyse technique, un montage juridique et financier, et un suivi dans le temps pour assurer la performance à long terme. Les EPL sont des centres de compétences sur leur territoire. Leur expertise du montage de projets publics et leur connaissance du secteur privé en font des interlocuteurs privilégiés des collectivités pour porter les opérations de rénovation du bâti scolaire. Avec plus de 50 000 écoles sur le territoire national, la massification et la mutualisation des actions sont un enjeu et une opportunité pour les collectivités. Le maillage territorial des EPL leur permet de mutualiser les opérations de plusieurs collectivités, afin d'accélérer les projets et de générer des économies d'échelle.

## Comment les EPL peuvent-elles intégrer le programme ÉduRenov ?

Les EPL peuvent adhérer au programme ÉduRenov et bénéficier des offres et subventions liées aux opérations de rénovation du

bâti scolaire. Elles peuvent, par ailleurs, faire connaître notre offre auprès de leurs collectivités. Notre accompagnement en subvention a pour objectif d'abaisser le coût final pour la collectivité, et ne peut donc pas être refacturé par l'EPL.

En 2024, avec la Fédération des élus des EPL et la FNCCR, nous avons lancé deux appels à manifestation d'intérêt pour cofinancer la délégation de maîtrise d'ouvrage. Le partenariat avec la Fédération des élus des EPL est important, car les EPL permettent de sécuriser les montages d'opérations.

Les EPL sont des parties prenantes fortes au sein du programme ÉduRenov avec une représentation dans nos différents comités et l'apport de nombreux retours d'expérience.

## ÉduRenov a été lancé en 2023, quels sont les obstacles que vous identifiez encore et quelles perspectives pour l'année à venir ?

Nous avons dépassé la barre des 5 000 projets de rénovation engagés, soit la moitié de l'objectif de 10 000 rénovations fixé à l'horizon 2027. Ça nous permet d'avoir un regard cohérent sur les difficultés que rencontrent les collectivités et les leviers à activer. D'abord la complexité des projets. Les collectivités ne font pas un chantier de rénovation de manière isolée. La rénovation du bâti scolaire s'inscrit toujours dans une stratégie territoriale avec la mise en place d'un parcours dédié. Avec ÉduRenov, nous accompagnons en ingénierie les collectivités qui veulent s'engager dans cette démarche.

Enfin, le financement. Les collectivités composent avec une raréfaction des financements publics, ce qui implique un plus fort recours aux financements externes. Heureusement, les taux sont bas, donc c'est une bonne période pour emprunter. Avec ÉduRenov, nous donnons de la perspective aux élus sur des scénarios de financement complexes. **B. T.**

<sup>1</sup>/Découvrez la vidéo sur le projet ici:  
[www.youtube.com/watch?v=mZGQrLGyrsY](https://www.youtube.com/watch?v=mZGQrLGyrsY)

# LITTORAUX EN SURSIS, TERRITOIRES EN TRANSITION



*Saint-Pierre-et-Miquelon en été. © Franck Beon/Shutterstock*

## **Face à la montée des eaux et à l'érosion côtière, les littoraux – déjà sous forte pression humaine, économique et écologique – n'ont plus d'autre choix que de repenser leur avenir. Certains territoires optent pour le renoncement maîtrisé, un tournant stratégique qui redéfinit en profondeur les pratiques d'aménagement.**

Les littoraux sont parmi les territoires qui vont être les plus impactés par le changement climatique. Mais leurs configurations sont extrêmement différentes, comme le rappelle Laurence Roux, responsable du service Ingénierie territoriale à la Banque des Territoires : « *Les falaises de Dunkerque, ce n'est pas comparable aux côtes sablonneuses de Nouvelle-Aquitaine.* » Si cette diversité représente déjà un facteur à prendre en compte, car chaque littoral va être exposé à des risques spécifiques inhérents, un autre problème majeur doit être pris en compte : ces territoires concentrent une part importante de la population. « *Environ 10%, et ce chiffre grimpera jusqu'à 20% en 2050.* »

À la densité humaine s'ajoute une forte densité du bâti, ce qui fait de ces territoires des lieux particulièrement artificialisés. « *La densité des communes littorales est environ deux fois et demie plus élevée que la moyenne nationale* », souligne Laurence Roux. Tous ces facteurs donnent lieu à une concentration d'activités économiques stratégiques, avec des territoires qui « *produisent énormément de PIB, un facteur important dans un contexte international mondialisé.* ». Cette forte présence humaine vient se heurter à une autre réalité : la biodiversité marine et terrestre, endémique des littoraux.

L'une des premières études sur ce sujet a été réalisée par le Cerema, dans le cadre d'une mission confiée par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd), dont Laurence Roux rappelle certains chiffres à l'horizon 2050 : « *La submersion menace 160 établissements de santé et 850000 emplois. Si le niveau de la mer monte d'un mètre, c'est près de 16400 km de routes nationales ou communales, 2000 km de voies ferrées, mais surtout, rien qu'en Nouvelle-Aquitaine, 6000 logements.* » Si les chiffres sont alarmants, ils représentent aussi un avertissement pour le système assurantiel, qui regarde aujourd'hui de manière assez précise l'assurabilité des territoires qui seront exposés à la submersion.

Un des angles morts du recul du trait de côte reste l'érosion. « *Elle n'est pas reconnue comme un risque à part entière aujourd'hui* », déplore Laurence Roux. Classée comme un aléa prévisible et quantifiable – malgré certaines incertitudes persistantes sur ses paramètres –, elle échappe ainsi au cadre de la prévention des risques défini par la DGPR (Direction générale de la prévention des risques). Résultat : elle ne relève pas du champ couvert par le système assurantiel, ce qui en complique d'autant la prise en charge.

### **Point de bascule**

En tant que directeur de la SPL Aménagement Caen Presqu'île, Thibaud Tiercelet revient sur le récent projet de « Nouveau Bassin ». Lancé en 2011, il visait à retravailler l'urbanisation d'un

territoire de 300 hectares. En 2016, la zone concernée a été divisée en trois ZAC (zones d'aménagement concerté), « *avec la volonté de mener un travail avec toutes les collectivités concernées* ». L'occasion « *de réunir et d'alerter tous les acteurs présents sur la nécessité de revoir nos pratiques* ». Situé sur une friche industrielo-portuaire, le projet a intéressé jusqu'aux sphères établies par son caractère innovant, autant sur la réflexion projetée à cinquante ans que sur les financements publics. « *Comme il n'y a pas de riverains, nous pouvions innover. C'est un peu le rêve de tout aménageur foncier : une commande où les seules limites sont la créativité* », se réjouit le directeur de la SPL caennaise. Nous avons travaillé avec un bureau d'études hollandais, qui était coutumier des questions relatives à la présence de la mer. »

Malgré cet enthousiasme collectif, Thibaud Tiercelet se souvient que l'équipe de la SPL se référait souvent aux rapports du Giec (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), avec des projections décourageantes à la clé. « *Celui de 2017 parlait d'une élévation de la mer de 20 cm, celui de 2020 parlait d'une élévation de 60 cm et celui de 2023 de plus d'un mètre. Notre projet était conçu pour pouvoir encasser une élévation d'un mètre. Nous avions un gros problème de projections.* »

Cette complication est due à la temporalité de l'occurrence de ce type d'évènements. Si, aujourd'hui, les grandes crues sont peu fréquentes, elles le seront beaucoup plus dans les années à venir. « *Nous ne savons pas ce qui va advenir, l'histoire ne s'arrête pas en 2050 ou en 2100.* » Tous les logements avaient déjà été décalés d'un mètre pour gérer le risque inondation, et c'est justement cet aspect « *risque* » qui pose problème au directeur de la SPL : « *Nous [aménageurs] avons une manière de penser et d'aménager qui se base sur un cadre environnemental naturel définitif. Or, il faudrait plutôt considérer le futur comme une trajectoire instable et non pas un risque potentiel.* »

Caen a la particularité d'être située en fond d'estuaire, ce trait distinctif est un point aveugle des études sur le trait de côte. « *Les abords d'un estuaire subissent tout autant l'influence maritime que le trait de côte classique* », souligne Thibaud Tiercelet. C'est pourquoi la ville a commandé une étude de simulation sur l'impact de l'élévation du niveau de la mer d'ici à un siècle non pas en termes de risque, mais en fonctionnement quotidien pour le territoire. C'est cette simulation qui a bousculé tout le travail qui avait été réalisé : « *Sur l'année, nous avions 30% des marées qui débordaient, ce qui correspond à un débordement tous les quatre jours.* » De plus, la diversité des débordements

rend le contexte territorial difficile à décortiquer – ni vraiment un territoire sec, ni vraiment un territoire humide, plutôt « *un territoire intermédiaire* ».

## **« À Saint-Pierre-et-Miquelon, où la mer gagne chaque jour du terrain, il ne s'agit plus de construire des digues ou de surélever, mais bien de relocaliser. »**

*Laurence Roux, responsable du service Ingénierie territoriale, à la Banque des Territoires*

C'est à partir de cet imbroglio qu'une forte décision politique a été prise : mettre le projet en pause. En juillet 2023, la collectivité, propriétaire du foncier, a décidé de se saisir du sujet, consciente qu'elle disposait d'un horizon de plusieurs décennies pour agir. Ce site, une ancienne friche industrielle en situation stratégique, mais dégradée, fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion sur des usages transitoires à l'échelle de quarante à cinquante ans. En somme, l'abandon du projet initial a ouvert la voie à une nouvelle dynamique politique locale. « *Mais face aux temporalités longues de l'aménagement et de l'immobilier, l'urgence est réelle : il faut enclencher le mouvement dès maintenant, car dans cinq ans, il sera déjà trop tard* », prévient Thibaud Tiercelet.

### **Faire territoire face aux limites physiques**

« *On aménage sur un sol vivant* », met en garde Laurence Roux, de la Banque des Territoires. Cette formule, loin d'être simplement imagée, résume un tournant majeur dans les pratiques d'aménagement : celui du passage d'une logique volontariste à une approche plus humble, ancrée dans le réel et attentive aux contraintes physiques du lieu. Ce basculement impose aux acteurs de l'aménagement de changer d'échelle – spatiale comme temporelle – en intégrant pleinement le long terme, encore trop souvent relégué en arrière-plan. « *Le plus gros symbole de cette tendance est le fait que la moitié des collectivités littorales n'a pas de PPR [plan de prévention des risques, ndlr]* », indique Laurence Roux.

« *On n'est plus seulement dans une logique d'attractivité*, poursuit-elle. *Il s'agit désormais de se demander comment occuper un territoire en tenant compte de ses caractéristiques propres.* » Ce glissement sémantique traduit une évolution forte, vers un urbanisme de l'habitabilité et du possible, dans un contexte incertain..., qui implique aussi, parfois, des renoncements. « *Certaines zones, reconnaît-elle, devront être abandonnées. À Saint-Pierre-et-Miquelon, par exemple, où la mer gagne chaque jour du terrain, il ne s'agit plus de construire des digues ou de surélever, mais bien de relocaliser.* » Une logique encore marginale, mais de plus en plus assumée, qu'on retrouve aussi en Nouvelle-Aquitaine, où un groupement d'intérêt public travaille depuis une décennie sur les risques littoraux.

Autre virage stratégique sur lequel les deux intervenants s'accordent : la question foncière. « *La maîtrise du foncier sur le long terme est au cœur des enjeux.* » Face à l'intensification des risques, certaines collectivités choisissent de ne plus vendre leur foncier, préférant en garder le contrôle pour s'adapter aux incertitudes futures. Le foncier redevient un outil stratégique de résilience. Dans cette logique, de nouveaux montages public-privé et des outils émergent : « *Démembrements de propriété, co-investissements aux côtés d'EPL, ou encore prêts de très long terme, comme le prêt Gaïa [voir encadré ci-dessous], désormais mobilisable pour soutenir des opérations de renaturation ou de relocation* », explique Laurence Roux, avant de préciser que ces instruments permettent d'élaborer des trajectoires à trente, cinquante, voire quatre-vingts ans.

Mais comment piloter de telles mutations dans un système institutionnel encore très morcelé ? Pour la représentante de la Banque des Territoires, « *ce n'est pas à l'échelle de la commune qu'on relocalise* ». Même l'échelle intercommunale apparaît parfois trop étroite. Elle évoque alors le SCoT (schéma de cohérence territoriale) comme potentiel seuil pertinent pour organiser la coordination et les arbitrages. Car, dit-elle, « *on voit bien que s'invite là l'échelle géographique, l'échelle de gouvernance* ». Sans coopération entre territoires et sans gouvernance inter-échelles assumée, les décisions les plus cruciales resteront inaccessibles.

Enfin, Laurence Roux attire l'attention sur un paramètre souvent négligé dans les documents de planification et mis en avant à plusieurs reprises dans l'échange : l'assurabilité. « *Les signaux d'alerte viendront peut-être de la planification, bien sûr, mais aussi de l'assurabilité* », avance-t-elle. Les catastrophes climatiques coûtent déjà des dizaines de milliards, à Mayotte comme dans les Hauts-de-France. Demain, la question ne sera plus seulement « *peut-on construire ici ?* », mais « *peut-on encore être couvert ici ?* ». « *Ce que dessine en creux cette intervention, c'est la perspective d'un urbanisme du renoncement maîtrisé : un aménagement qui ne cherche plus à conquérir, mais à se redéployer, se rétracter, se reconfigurer* », conclut-elle. Cela suppose l'invention de nouveaux récits territoriaux, dans lesquels relocaliser, désartificialiser ou préserver ne seraient plus perçus comme des reculs, mais comme des projets en soi. *L. B.*

### **LE PRÊT GAÏA TERRITORIAL**

Pensé pour répondre aux défis de la transition écologique, le prêt Gaïa de la Banque des Territoires s'impose comme un levier de plus en plus mobilisé par les collectivités pour soutenir des opérations de renaturation, de désartificialisation ou de maîtrise foncière sur le temps long. Avec des maturités pouvant aller jusqu'à 80 ans, ce financement s'adresse en particulier aux projets territoriaux confrontés à des incertitudes environnementales durables. Ainsi, en Guyane, l'EPFAG a mobilisé un prêt Gaïa de 1,26 million d'euros pour sécuriser le foncier d'un futur écoquartier de 4 500 logements sur le territoire de la communauté d'agglomération du Centre Littoral.

# « PARTIR DU TERRAIN POUR COMPRENDRE CHAQUE TERRITOIRE »



**Michel-François Delannoy, directeur du département Appui aux territoires de la Banque des Territoires, revient sur le plan national d'adaptation au changement climatique et évoque la façon dont la structure compose avec la diversité des réalités territoriales.**

© Caisse des Dépôts/Jean-Marc Pettina

## **Vous pilotez le plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), quelle est l'ambition de la Banque des Territoires ?**

Notre rôle à la Banque des Territoires est de permettre aux décideurs de faire des choix éclairés. C'est l'essence même de notre engagement face à l'un des défis les plus complexes de notre époque. Car c'est bien d'avenir territorial qu'il s'agit, d'économies locales à renouveler, de vies humaines à protéger et d'un environnement vivant avec lequel il faut composer.

La Banque des Territoires mobilise ses capacités d'intervention pour financer<sup>1</sup> l'adaptation au changement climatique dans les territoires. Ce plan d'actions comprend différents leviers d'action. Tout d'abord, celui des capacités de financement d'ingénierie pour accompagner les territoires dans la définition de leur trajectoire d'adaptation, la définition et concrétisation de projets favorables à l'habitabilité et la protection des territoires.

Ensuite, le levier des prêts sur fonds d'épargne pour financer des investissements de long terme (foncier, végétalisation d'espaces urbains et, plus largement, solutions fondées sur la nature, ouvrages de protection, résilience des infrastructures...).

Il y a aussi les investissements au cas par cas, pour un effet levier sur la structuration de projets ou d'innovations. Enfin, la possibilité d'avoir recours aux consignations pour sécuriser des fonds sur la durée, et fluidifier les opérations complexes.

## **Le changement climatique impacte différemment les territoires, comment l'approche de la Banque des Territoires s'articule-t-elle avec la diversité des réalités territoriales ?**

L'adaptation au changement climatique est la capacité à anticiper les conséquences pour réorganiser nos territoires, nos activités, nos modes de vie, pour faire face aux effets déjà inévitables du dérèglement en cours. L'été 2022, marqué par des vagues de chaleur et les incendies dans les Landes et en Bretagne, a accéléré la prise de conscience sur les enjeux d'adaptation. Financièrement, les estimations des coûts liés à l'inaction convergent. Ainsi, un réchauffement de 2,7 °C engendrerait un coût annuel moyen de

1,2 milliard d'euros pour les inondations et de 2,1 milliards d'euros pour le retrait-gonflement des argiles.

Littoral, plaine, montagne, tous les territoires de métropole et d'outre-mer sont concernés par le changement climatique, avec leurs spécificités, leurs forces et leurs vulnérabilités. Notre approche est de partir du terrain pour comprendre chaque territoire et l'accompagner dans ses mutations.

La mutation territoriale s'articule autour de trois piliers. Premièrement, protéger, intégrer et régénérer nos ressources naturelles, tout en comprenant la vulnérabilité des territoires. Deuxièmement, protéger et prévenir, anticiper la destruction ou la détérioration croissante de nos infrastructures, de notre immobilier, de notre tissu économique. Troisièmement, adapter nos économies locales aux nouvelles réalités climatiques, en anticipant les secteurs d'activité vulnérables, en développant des alternatives durables sans oublier d'innover.

## **Les collectivités et leurs satellites sont en première ligne face aux risques climatiques, comment la Banque des Territoires les accompagne-t-elle ?**

Face à cette équation complexe, la Banque des Territoires propose un continuum d'offres adapté. De l'identification fine des vulnérabilités territoriales, grâce à des crédits d'ingénierie spécialisés, jusqu'au financement de solutions d'adaptation concrètes, par le biais de prêts et d'investissements ciblés. Cette approche globale permet d'accompagner chaque territoire dans sa démarche d'adaptation, quelle que soit sa situation de départ. En tant qu'outils des collectivités agissant sur l'aménagement des territoires, les EPL permettent le passage à l'action et sont pleinement intégrées au plan d'adaptation au changement climatique de la Banque des Territoires. Les EPL ont les connaissances en ingénierie juridique et financière, ainsi qu'une action partenariale forte qui permet d'embarquer les écosystèmes territoriaux. *B. T.*

<sup>1</sup>/Toute notre offre de financement est accessible sur la plateforme : [www.banquedesterritoires.fr/blog-des-territoires/adaptation-changement-climatique-champ-action](http://www.banquedesterritoires.fr/blog-des-territoires/adaptation-changement-climatique-champ-action)

# « IL FAUDRAIT S'ORIENTER VERS UNE PLANIFICATION DYNAMIQUE »



**Agnès Thouvenot, première adjointe déléguée à la transition écologique, à l'urbanisme et à l'habitat à Villeurbanne – deuxième ville du Rhône –, détaille les actions conduites pour associer la forte demande de logement avec les enjeux d'adaptation et de renaturation.**

© Nicolas Robin/SVU

## **Être adjointe à la transition écologique, à l'urbanisme et à l'habitat peut sembler contradictoire. Or, pour vous, c'est un levier...**

C'est effectivement un défi : concilier transition écologique et habitat, végétalisation et densification, qualité de vie et transition écologique. Nous abordons cette complexité à travers trois axes. D'abord, un urbanisme favorable à la santé : cela parle à tout le monde. Nous agissons ensuite sur le confort d'été, la gestion de l'eau et la biodiversité. Avec, à la fois, une déclinaison dans les projets dans le diffus, donc les permis de construire classiques, mais aussi les projets urbains dans les ZAC [zone d'aménagement concerté, ndlr] et ceux que l'on mène notamment avec la SEM SERL [société d'économie mixte Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon]. Sans oublier les enjeux de planification, avec des questions d'intégration normative entre droit de l'environnement et droit de l'urbanisme ; c'est un gros chantier.

## **Quels sont les enjeux climatiques propres à Villeurbanne ?**

Pour contextualiser, la population de Villeurbanne a crû de 30% en vingt-cinq ans, sans toujours intégrer la végétalisation. Or, la région Auvergne-Rhône-Alpes est très exposée : le Rhône, qui rafraîchit l'agglomération, verra son débit baisser de 30% d'ici à 2050. Au sein de la métropole de Lyon, nous allons vers des températures comparables à Madrid en 2050 et Alger en 2100. Le nombre de jours à plus de 30 °C va exploser. L'enjeu est donc structurel : transformer la ville et l'adapter dès maintenant dans des enjeux de qualification qui doivent prendre en compte le temps très long. Il faut commencer dès aujourd'hui.

## **Comment cela transforme-t-il vos pratiques à l'échelle de la ville, mais aussi à celle de la SEM ?**

On ne peut plus travailler « en silo ». Les politiques sociales, de végétalisation, de rénovation thermique doivent être pensées

ensemble. Il faut sortir des logiques de « cases cochées » et travailler sur les besoins réels. La sobriété, par exemple, se heurte encore à des cahiers des charges trop lourds. Il faut changer de manière de faire et intégrer les besoins sociaux dès le départ. Nous devons aussi faire alliance : collectivités, SEM, citoyens, entreprises. La question du modèle économique est centrale, il faut tisser, tricoter des liens, ainsi que réfléchir au partage de la valeur du territoire pour préserver la capacité à construire. Il faut également traiter la question de la bonne échelle de l'intervention publique, qui n'est pas toujours celle de la seule collectivité. La mutualisation des moyens et des outils est souvent un des gages de réussite des projets. Le modèle de l'économie mixte apparaît ainsi de plus en plus pertinent pour répondre aux enjeux de transition environnementale. Mais les collectivités territoriales doivent s'en saisir de façon systémique et non seulement par opportunité.

Pour réaliser tout cela, nous avons besoin d'outils communs. Nous développons un SIG [système d'information géographique] intégrant données météo, sols, biodiversité, pour donner aux promoteurs et aux bailleurs une photographie de leur parcelle. Nous avons besoin d'avoir des modélisations et des projections. De manière plus générale, ces outils doivent devenir dynamiques, ce qui suppose des compétences que nous avons peu : croisement des données, SIG et intelligence artificielle. L'intérêt est que tout le monde puisse monter en compétence.

## **Travaillez-vous à exploiter ces données de manière plus massive ?**

Oui, mais peut-être pas assez rapidement. Par exemple, notre dernière carte des îlots de chaleur date de 2017, sur la base de mesures de 2015. Elle est déjà obsolète. Nos PLU [plans locaux d'urbanisme] ne sont pas conçus pour intégrer l'évolution rapide des connaissances ou des conditions climatiques. Il faudrait s'orienter vers une planification dynamique, qui prend

en charge l'évolution de la ville, l'évolution des températures, mais surtout l'évolution de nos connaissances. L'idée est que, demain, on puisse avoir des PLU dynamiques : on clique sur la parcelle, on sait qu'il y a fait telle température en août 2024, et que si l'on construit ici, on pourra mieux choisir le matériau, l'orientation, etc.

### **Quelles sont les actions emblématiques qui traduisent cette volonté politique à Villeurbanne ?**

Notre logique est de faire des actions « en entonnoir », c'est-à-dire des documents à grande échelle jusqu'aux documents à l'échelle locale. Par exemple, nous avons poussé pour inscrire dans le SCoT [schéma de cohérence territoriale] un objectif de 10 à 12 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par nouvel habitant.

Cela s'est traduit dans les rues de Villeurbanne avec l'étude « Planter les rues » [réalisée en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Lyon], qui contient une typologie des rues, une carte des îlots de chaleur, et la planification jusqu'en 2040 des plantations prioritaires. La grande complexité vient surtout des réseaux d'eaux, de chauffages urbains, d'électricité... La question à résoudre est comment adapter notre manière de planter à la nature du sous-sol ? Il faudrait réserver des emplacements pour le végétal comme on le fait pour la voirie.

À plus petite échelle, nous travaillons avec un collectif d'habitants pour élaborer un règlement local de paysage dans un quartier pavillonnaire proche du métro. Nous avons fait le choix de préserver cette trame verte, mais en instaurant des obligations environnementales. Cela pourrait prendre la forme d'un label, voire d'obligations réelles environnementales, en lien avec la LPO [Ligue de protection des oiseaux] et des notaires. C'est encore expérimental.

### **Et du côté de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) ?**

La SVU, créée en 1931, a construit les gratte-ciel de Villeurbanne, aujourd'hui devenus patrimoine historique. Mais ces bâtiments posent des défis : ce sont 1 500 logements qui ont des besoins en isolation thermique, phonique, ainsi qu'en adaptation au vieillissement de la population (35 % des habitants ont plus de 70 ans). Nous devons croiser adaptation climatique, confort d'été, rénovation énergétique et lutte contre l'isolement. Si l'on rentre dans la caricature, ce sont des mini-Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes] à ciel ouvert, sans en être réellement. Il faut inventer une nouvelle approche du logement social ancien, en travaillant aussi sur des services adaptés et en luttant contre l'isolement.

### **À quelle échelle agir pour répondre à l'urgence climatique ?**

Le mandat municipal ne suffit pas. Le bassin du Rhône, par exemple, s'étale sur trois SCoT et plusieurs départements. C'est illisible. Il faut une gouvernance plus claire pour agir efficacement, notamment sur l'eau et l'agriculture. Plus globalement, nous devons faire en sorte d'avoir une approche systémique pour concilier les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux, qui dépassent nos frontières communales. Personne ne doit se sentir abandonné.

### **En quoi l'économie mixte est-elle un modèle pour répondre autrement aux enjeux climatiques et environnementaux ?**

L'économie mixte s'avère une troisième voie pertinente capable de concilier des modèles plus justes de partage de la valeur, tout en mobilisant entreprises et professionnels porteurs d'expertises et de compétences extrêmement pointues. C'est déjà le cas dans les filières de l'énergie ou de l'eau, par exemple, pour lesquelles le recours à l'économie mixte – SEM, SPL, Semop [société d'économie mixte à opération unique] – signifie, pour les collectivités, l'assurance d'avoir un juste retour des investissements publics engagés. D'autres marchés pourraient s'ouvrir au développement de l'économie mixte : économie circulaire, fin des contenants plastiques dans les cantines, etc. Autant de filières qui sont souvent des vecteurs de l'économie sociale et solidaire [ESS]. Mais aujourd'hui, le dialogue entre ESS et EPL est quasi inexistant alors que les enjeux sont complémentaires, voire proches : sociaux, environnementaux, intérêt général, partage de la valeur, etc. D'un côté, le marché et, de l'autre, le côté social, sûrement une voie à approfondir à l'image de la notion de « tiers secteur » développée par le sociologue Jean-Louis Laville.

*Propos recueillis par Rodolphe Casso*



*Un des gratte-ciel de Villeurbanne, vue du 9<sup>e</sup> étage au 28, avenue Henri-Barbusse.  
© SashiRolls/CC-BY-SA-4.0*

**Le 26 mars 2025, la Journée nationale des directeurs généraux d'EPL 2025, organisée par le Réseau SCET en partenariat avec la Banque des Territoires, s'est tenue à Paris, au Hub des Territoires. Après avoir consacré l'édition 2024 à l'innovation, cette nouvelle rencontre proposant études et partages d'expérience s'est centrée sur un enjeu majeur : l'adaptation au changement climatique. Tout au long de la journée, les intervenants ont témoigné de leur expérience et de leur savoir-faire autour d'un fil conducteur : « Les EPL, actrices de l'adaptation au changement climatique dans les territoires ».**

**Les débats, animés par Clémence Binet, chargée de contenus et prospective du Réseau SCET, se sont ouverts par l'exposé des conclusions du 6<sup>e</sup> rapport du Giec, qui a permis de poser les fondements de la réflexion. Le changement climatique traduit, en effet, des réalités tangibles pour les EPL. L'un des enjeux majeurs est d'assurer une gestion prévisionnelle et durable de l'eau, ressource indispensable au bon équilibre des territoires. Par ailleurs, la nécessité de rafraîchir les espaces urbains s'impose, ce qui implique de mobiliser différents leviers d'action : diagnostic territorial, végétalisation des espaces publics ou rénovation des bâtiments scolaires. Enfin, l'évolution des littoraux face à l'érosion côtière impose de repenser les méthodes d'aménagement pour anticiper les transformations environnementales et renforcer la résilience des territoires.**

**Sur ces différents fronts, la Banque des Territoires et le Réseau SCET accompagnent les EPL dans l'évolution de leurs stratégies et leurs pratiques, pour bâtir un aménagement adapté aux enjeux futurs et penser les territoires à l'aune du changement climatique.**

## Actes de la Journée nationale du Réseau SCET

– 26 mars 2025

# Les EPL, actrices de l'adaptation au changement climatique dans les territoires



26, rue du Chemin-Vert  
75011 Paris  
Tél. : (33) 01 45 45 45 00  
[www.urbanisme.fr](http://www.urbanisme.fr)  
[urbanisme@urbanisme.fr](mailto:urbanisme@urbanisme.fr)

**Directeur de la publication**  
Romain Lucaleau

**Rédacteur en chef**  
Rodolphe Casso  
[rcasso@urbanisme.fr](mailto:rcasso@urbanisme.fr)

**Rédactrice en chef adjointe**  
Maider Darricau  
[mdarricau@urbanisme.fr](mailto:mdarricau@urbanisme.fr)

**Rédacteur**  
Lucas Boudier  
[lboudier@urbanisme.fr](mailto:lboudier@urbanisme.fr)

**Secrétaire de rédaction**  
Frédérique Chatain  
[fchatain@urbanisme.fr](mailto:fchatain@urbanisme.fr)

**Rédacteur stagiaire**  
Jules Camy  
[stage@urbanisme.fr](mailto:stage@urbanisme.fr)

**Mise en page**  
Urbanisme

[Les titres, intertitres et chapeaux relèvent de la seule responsabilité de la rédaction.]

**Gérant**  
Romain Lucaleau

**Directrice du développement,  
publicité et partenariat**  
Joan Bsiri  
06 78 64 85 44  
[jbisri@urbanisme.fr](mailto:jbisri@urbanisme.fr)

**Service abonnements**  
Oriane Yardimian  
Standard : 01 45 45 45 00  
[diffusion@urbanisme.fr](mailto:diffusion@urbanisme.fr)

**Abonnements**  
Tarif standard 1 an : 135 euros  
[www.urbanisme.fr](http://www.urbanisme.fr)

**Diffusion en librairie**  
Pollen – Dif Pop  
60, rue Étienne-Dolet  
92 240 Malakoff  
[lqm@pollen-diffusion.com](mailto:lqm@pollen-diffusion.com)  
01 43 62 08 07

**Impression**  
Escourbiac  
Route de Lavaur  
81300 Graulhet  
[www.escourbiac.com](http://www.escourbiac.com)

Origine du papier intérieur : Allemagne  
Origine du papier couverture : France  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Eutrophisation : Ptot 0,02 kg/tonne



**urbanisme** est éditée par la SARL Publications d'architecture et d'urbanisme au capital de 532 500 euros (actionnaire : Scet)  
RCS Paris : 572 070 175  
Commission paritaire n° 1025 T 87 217  
ISSN : 1240-0874  
Code TVA : FR-1357-2070175  
Dépot légal : à parution

Photo de couverture : *Érosion du littoral à Criel-sur-Mer, en Seine-Maritime (mars 2021)*. © Simon Lambert/Divergence

Ce supplément au n° 446 de la revue *urbanisme* ne peut être vendu séparément.

